

dans les objets de l'attention de cette Cour. Il paroît de tems en tems des Mémoires utiles sur cette matière. L'on en voit un, dans lequel l'Auteur prétend qu'il est très-nuisible pour le commerce du *Mexique*, que l'on ait souffert l'introduction des marchandises de la *Chine* & des *Indes-Orientales* dans ce Pays-là, par la voye des *Isles Philippines*. Voici ce qu'il rapporte touchant l'origine de ce commerce & les effets qui en sont résultés.

« Après la découverte & la conquête des Isles
 » Philippines par les Espagnols, la piété du
 » Monarque qui régnoit alors le porta à envoyer
 » des Missionnaires dans ces Isles, pour y tra-
 » vailler à la conversion des naturels. Ces Mis-
 » sionnaires représenterent, qu'ils manquoient
 » de vin & de farine pour le Sacrifice de la
 » Messe, & que n'ayant aucune facilité d'en
 » tirer de ces Isles, il étoit nécessaire que le
 » Roi, afin d'éviter la dépense de leur en en-
 » voyer directement d'Espagne, permit au Vice-
 » roi du Mexique de leur en faire transporter
 » par le Port d'Acapulco; attendu que ce Port
 » étant situé sur les côtes méridionales du Me-
 » xique, étoit l'endroit le plus proche d'où ils
 » pussent tirer ces denrées.

» La proposition des Missionnaires ayant été
 » portée au Conseil des Indes, ce Conseil, soit
 » qu'il prévît d'abord les suites qu'elle pouvoit
 » avoir, soit qu'il eût d'autres vûes, s'y opposa
 » vigoureusement; mais le zèle pour la conver-
 » sion des peuples des Philippines, l'emporta
 » sur les remontrances du Conseil. Il fut fait
 » une loi, par laquelle on permit au Viceroi
 » du Mexique d'envoyer tous les ans par le Port
 » d'Acapulco une Frégate du port de 150 ton-

» neaux